



Filière A.S.H et Vie scolaire de l'IUFM Centre Val de Loire. Site de Fondettes
Responsables : Michel Vinais et Anne Bouju-Goujon
Coordination du C.C.A.S.H. : Michèle Rouzic
michele.rouzic@univ-orleans.fr
Secrétariat A.S.H. Laurence Choisy : 02 47 42 71 12

C.C.A.-S.H. Options D et F
Stage de pratique accompagnée 2011-2012
Aspects contractuels du stage

Objectifs

Le stage doit permettre au stagiaire, accompagné par l'enseignant-tuteur et l'établissement d'accueil :

- d'appréhender les spécificités des dispositifs accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers et d'enrichir ses connaissances institutionnelles.
- d'acquérir et de construire de nouvelles compétences professionnelles d'ordre pédagogique (conduite, gestion et organisation de la classe et des activités), disciplinaire et didactique liées à l'exercice auprès d'un public spécifique (observation, conception, mise en place et évaluation de situations d'apprentissage)

Durée du stage : Dix huit demi-journées sont reconnues par le rectorat (notamment pour la prise en charge des frais de déplacements). Elles sont à organiser en fonction des disponibilités du stagiaire et du tuteur, en visant une présence régulière et dans la durée avec les élèves.

Situations de stage :

La formation (proposée par l'I.U.F.M. Centre Val de Loire¹) comprend un stage organisé en collaboration avec le Rectorat et les I.E.N. A.S.H.. Ce stage peut s'effectuer selon différentes modalités.

Si l'établissement d'affectation du professeur n'accueille pas les élèves concernés par l'option envisagée, le stage C.C.A.S.H. sera effectué et accompagné dans un autre établissement (situation des professeurs de lycée professionnel par exemple).

Si le stagiaire travaille déjà sur son établissement d'affectation auprès d'élèves de l'option C.C.A.S.H. choisie :
- soit il pourra y effectuer son stage et y avoir un tuteur
-soit un deuxième lieu et un tuteur extérieur au premier établissement seront privilégiés. Ce type d'accompagnement permet de prendre du recul vis-à-vis des spécificités de chaque établissement, d'enrichir des regards critiques et l'échange de pratiques.

Les conditions de stage –diverses- sont ainsi à prendre en compte (déplacements plus ou moins nombreux, découverte d'un nouvel établissement et des élèves pour le C.C.A.S.H. ou élèves déjà connus...) dans l'accompagnement.

Modalités :

La répartition des temps d'échanges et des temps de classe est à contractualiser avec le tuteur et le dispositif d'accueil selon le public d'élèves.

Contractualisation

Le professeur stagiaire

• Bases de travail pendant le stage :

- Il se présente au chef d'établissement et au responsable du dispositif d'accueil en précisant les modalités de la formation et l'organisation de son année.
 - Il s'attache dès son installation sur le lieu de stage, à recueillir auprès du professeur-tuteur et/ou de l'équipe, les informations qui lui permettront de comprendre le fonctionnement spécifique du dispositif qui l'accueille (ressources, partenariats...) et à inscrire son action au sein de démarches et de projets existants.
 - Il observe des actions pédagogiques et les analyse (repérage des objectifs, démarches pédagogiques, différenciations, adaptations ...) avec l'aide du professeur-tuteur et/ou de l'équipe d'accueil.
 - Il participe, si cela est possible, au travail d'observation et d'évaluation des élèves ; ce qui lui permettra de mieux comprendre le projet d'action pédagogique élaboré par le professeur-tuteur ou l'équipe d'accueil.
 - Il élabore un projet personnel de formation en contrat avec la filière de formation et l'équipe d'accueil (calendrier, objectifs ...).
 - Il conçoit et réalise un micro projet dans sa discipline d'enseignement, en accord avec le projet de la classe ou du dispositif. Ce micro -projet pourra servir de support à la problématique du mémoire.
- Le professeur stagiaire respecte les horaires de travail de l'Établissement qui l'accueille.
 - En cas d'absence prévue, il en avertit, dans les meilleurs délais, le responsable de l'établissement ou du dispositif.
 - Le professeur stagiaire s'engage à solliciter l'autorisation du professeur-tuteur, avant de diffuser les documents et outils pédagogiques de la classe.
- Au cours de son observation-participation, le professeur stagiaire réunira les éléments nécessaires (vidéo, situation pédagogique ...) à une présentation de son stage lors d'une séance d'analyse de pratiques professionnelles à l'IUFM.

Le professeur-tuteur : missions d'accueil, de formation et de conseil.

- permet au professeur stagiaire de pouvoir observer sa pratique et l'aide dans la connaissance des élèves, du terrain, du dispositif et des partenaires.
- veille à dégager du temps de discussion et d'analyse voire d'élaboration de séquences.

Il favorise :

- les relations du professeur stagiaire avec les différents membres de l'équipe éducative et/ou institutionnelle.
- l'accès aux différents locaux (CDI, salles spécialisées, ateliers...) et l'utilisation du matériel scolaire appartenant à l'établissement.
- l'accès aux différents documents inhérents au fonctionnement de la classe et de l'établissement.

La circonscription ASH :

- favorise la mise en œuvre du stage d'observation-participation en coordination avec la filière ASH.

La filière ASH de l'IUFM

- assure le suivi du projet du professeur stagiaire et le conseille sur son action pédagogique.

Textes de référence de la formation au 2 C.A.S.H. :

- Bulletin officiel spécial n°4 du 10 février 2004
- Bulletin officiel n°26 du 1er juillet 2004
- Site I U F M A . S . H . : p l a n d e f o r m a t i o n